

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation
sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques »
dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Paris, le 24 Décembre 2010

Objet : Réseaux WIMAX et/ou WIFI

Monsieur Martin MALVY

Président

CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES

22 boulevard du Maréchal Juin

31406 TOULOUSE Cedex 9

Monsieur le Président,

Des responsables politiques acceptent l'installation et la mise en service de réseaux WIMAX et/ou WIFI – WIFI (Internet, jeux et télécommunications sans fil – faible portée) – WIMAX (équivalent au WIFI mais rayonnant sur environ 50 km de rayon) – Le WIFI et le WIMAX ne permettent pas le très haut débit et ne permettent pas d'échanges de données Internet sécurisés.

Pour expliquer de telles décisions, il y a lieu de supposer que nombre d'informations leur font défaut.

On passe trop souvent sous silence les risques sanitaires associés à ces technologies de télécommunications sans fil. Cette absence de risques n'est d'ailleurs jamais garantie par les industriels. En revanche, ils sont soulignés par les plus grandes Compagnies d'assurances et de ré-assurances mondiales qui ne couvrent pas, ou plus, les risques sanitaires liés aux émissions de champs et ondes électromagnétiques.

La vraie solution pour réduire la fracture numérique est déjà développée sur la majeure partie du territoire (mais il est très difficile d'en connaître la couverture exacte), et a déjà été financée par les contribuables. Cette solution est la fibre optique.

Le WIFI comme le WIMAX n'autorisent que des transmissions haut débit aléatoires et non sécurisées, contrairement à la fibre optique qui permet le très haut débit sécurisé et qui seule sera à même d'intégrer toutes les nouvelles applications technologiques. En outre, la fibre optique ne présente aucun risque sanitaire.

Mettre en place le WIFI et/ou le WIMAX, c'est faire payer 2 fois le contribuable pour un service déficient. C'est en fait concrètement pérenniser la fracture numérique en instaurant un accès multimédia à 2 vitesses.

Le bon pour les endroits rentables, comme les grandes villes ; celui de seconde zone à forts risques sanitaires pour les endroits moins rentables, comme les zones rurales.

Que penser d'une telle conception de l'égalité républicaine et d'aménagement du territoire ?

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un usage très judicieux de ce qu'on nomme argent public à des fins essentiellement privées.

Certains décideurs politiques se sont informés et ont déjà pris la mesure du problème. Le WIMAX est aujourd'hui abandonné dans 1 Région et 6 Départements. Le tout filaire est décidé dans 1 Région et 2 Départements. Exemple Région PACA qui a abandonné la dorsale WIMAX bien que celle-ci ait déjà été votée (voir pièce jointe : La Trousse).

Par ailleurs, un nombre croissant de nos concitoyens est touché par l'électrohypersensibilité (EHS), ou encore SICEM (Syndrome d'Intolérance aux Champs Electromagnétiques).

La mise en place du WIFI et/ou WIMAX leur rend la vie insupportable, et nombre d'entre eux sont contraints d'abandonner leur lieu de vie, voire leur travail et leur famille. Ils deviennent des « réfugiés environnementaux » réduits au nomadisme et à des conditions de vie terriblement précaires.

Aucune politique, aucun développement économique ne peuvent excuser cela. D'autant que des solutions réellement pérennes et sans danger existent et sont, pour la majeure partie, opérationnelles.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire, ainsi que pour toute initiative que vous souhaiteriez prendre pour assurer une réelle disparition de la fracture numérique, tout en évitant des conséquences sanitaires lourdes aux plus vulnérables de vos concitoyens dont vous avez la responsabilité.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

P.J. :

Synthèse de l'information générale
actuelle, intitulée La Trousse 2010

Etienne CENDRIER
Porte-Parole National